



## **BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES VENTES VOLONTAIRES ET DES OFFICES DE COMMISSAIRES-PRISEURS-JUDICIAIRES N° 45-décembre 2017**

### **Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017:**

⇒ **Avenant congés spéciaux et indemnités de licenciement** : un projet d'avenant envoyé par la CGT qui concerne l'article 28 congés spéciaux et l'article 38 indemnités de licenciement a été relu en séance, après échanges entre les membres de la délégation patronale et salariale, il est convenu que la CGT rédige et envoi pour le mois de janvier un avenant finalisant les propositions de chacun des membres.

⇒ **Examen des propositions d'ADEIS sur la Formation aux gestes qui sauvent** : dans le cadre du contrat complémentaire santé avec ADEIS, les membres de la commission de suivi du régime ont décidé d'utiliser les fonds du haut degré de solidarité pour former les salarié-e-s adhérent-e-s à Humanis Prévoyance aux gestes qui sauvent. C'est une formation PSC1 certifiante qui a pour but de faire apprendre les gestes qui sauvent dans le quotidien et notamment d'apprendre les gestes qui sauvent sur les enfants, pour rappel, la population couverte par le régime est majoritairement féminine avec des enfants à charges (un massage cardiaque n'est pas identique chez un adulte que chez un nourrisson.) ADEIS nous a proposé deux formules, une formation en E.LEARNING : les salarié-e-s ont un an pour créer un compte et un an d'accès à cette formation et une formation en présentiel par groupe et qui serait déployé dans un premier temps sur 3 villes Paris, Bordeaux et Nice. Les membres de la commission optent pour les deux formules et souhaitent qu'une communication soit envoyée sur ces deux formations à l'ensemble des études. Un devis sur les frais de communication sera demandé auprès d'ADEIS.

⇒ **RPS** : La CFDT et la CGT ont indiqué qu'elles attendent l'arrêté des textes législatifs notamment la fusion des instances DP/CE/CHSCT afin de proposer une trame d'accord sur ce thème. Ce point sera traité à la prochaine CPPNI.

⇒ **Etude prospective de la convention collective des Huissiers de Justice** : dans le cadre du rapprochement des branches et notamment de la fusion avec les Huissiers, le président nous a informés que l'OMPL devait se réunir le 18 décembre 2017 avec les Huissiers et les Commissaires-Priseurs Judiciaires afin de mettre en perspective les deux études prospectives sur les deux professions. Aucune invitation n'est parvenue auprès des Commissaires-Priseurs-Judiciaires. La CFDT et la CGT ont demandé au président de la CPPNI des CPJ d'envoyer un courrier au président de la CPPNI des Huissiers de Justice pour demander une réunion des deux professions afin d'enclencher le processus de rapprochement des deux branches. Le président des CPJ va envoyer le courrier pour demander une rencontre en janvier 2018.

**Prochaine CPPNI le mardi 16 janvier 2018 à 17h à 14 heures.**



***Pour nous aider dans la négociation,  
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom : ..... Prénom : .....  
Entreprise : ..... Fédération : .....  
Téléphone : / / / / / / / / / / Courriel : ..... @ .....

**A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**